

LE P'TIT ANDRÉANAIS

L'info en bref tous les 15 jours à Saint-André des Eaux



VIE MUNICIPALE

RECONFINEMENT

Les mesures suivantes sont mises en place à partir du vendredi 30 octobre jusqu'au mardi 1^{er} décembre à minima :

Accueil - état civil : la mairie est ouverte aux horaires habituels. Les mariages (limités à 6 personnes) et les pacs peuvent être célébrés. Les démarches en ligne sont à privilégier.

Le service Urbanisme est ouvert aux horaires habituels.

Conciliateur de justice : permanence maintenue sur rendez-vous.

Les écoles, les services périscolaires, la restauration scolaire, ALSH (mercredi), le multi-accueil sont maintenus, avec l'application du nouveau protocole sanitaire de l'Éducation Nationale.

Services techniques (bâtiment, voirie, espaces verts, entretien) : services maintenus.

Surveillance de la voie publique : service maintenu.

Tous les bâtiments municipaux sont fermés, hormis la mairie. Le

complexe sportif et les équipements municipaux extérieurs sont fermés.

La bibliothèque est fermée.

Le cimetière reste ouvert.

Animations : annulation de l'ensemble des animations et notamment du Salon d'Automne ; La cérémonie du 11 novembre est maintenue, mais non ouverte au public.

La CARENE maintient ses services de collectes : la végéterie et les déchetteries sont ouvertes. La piscine intercommunale est fermée.

La Poste : les services sont maintenus.

Commerces : Le marché communal est maintenu le vendredi et le dimanche. Seuls les commerces autorisés restent ouverts. L'épicerie Totem poursuit ses livraisons le vendredi matin, salle des Mariages.

Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble de la commune, dès 11 ans, et dès 6 ans dans les établissements scolaires.

REGISTRE DES PERSONNES À RISQUE

Dans les circonstances sanitaires liées à la COVID-19, la Ville de Saint-André des Eaux renforce sa vigilance.

Les personnes fragiles et isolées, personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif. Ces informations permettront, si besoin, une veille et apporter rapidement conseils et

assistance.

Qui peut figurer sur ce registre ?

- Personne âgée de plus de 65 ans
- Personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
- Adulte handicapé

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Téléchargez le document d'inscription sur le site de la ville ou retirez-le à l'accueil de la mairie.

2. Rapportez-le complété à l'accueil de la mairie ou envoyez-le par mail à :

davidv@ville-st-andre-des-eaux.fr

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Moins de lumière, plus d'économies

Au vue des nouvelles règles de confinement, l'équipe municipale a pris la décision d'abaisser l'extinction de l'éclairage de 23h à 21h30 sur la commune - hors centre bourg - pour un double objectif : consommer moins, réduire nos factures d'électricité tout en luttant contre la pollution lumineuse pour œuvrer en faveur de la biodiversité.

Mise en place à compter du vendredi 13 novembre.



HORAIRES DES SERVICES

Service Accueil/État-civil :

Du lundi au samedi, 9h à 12h

Mardi et jeudi, 14h à 17h

Vendredi, 14h à 16h

Service Urbanisme :

De 9h à 12h

Les lundi, mercredi et vendredi et les 1^{er} et 3^e samedis du mois

Accueil téléphonique les lundi et vendredi, de 9h à 12h

Bibliothèque

Fermée

Service Vie associative

Uniquement l'après-midi

ÉTAT-CIVIL

Naissances :

Enzo Moyon, né le 25 octobre

Lexy Plantade, née le 25 octobre

Décès :

Jeanne Mahé, décédée le 19 octobre

TRAVAUX

Rue du Stade : raccordement GRDF & Telecom jusqu'au 13 novembre.

Route de Bilac : remplacement d'un poteau incendie, jusqu'au 20 novembre.

Rue des Pédras : tranchée pour déplacement mât d'éclairage, jusqu'au 20 novembre.

Route de la Rue Jean : branchement Enedis, du 16 au 20 novembre.

Rue de Bretagne/Place Ste-Anne/Rue de la Garenne : redimensionnement du réseau d'eaux pluviales. **Routes barrées** par tronçon jusqu'au 27 novembre.

Route de la Brière : branchement gaz, du 16 novembre au 9 décembre.

Route de la Guillotterie : extension du réseau basse tension, du 19 novembre au 18 décembre.

Rue de la Mairie et rue du Clos de la Chapellerie : extension du réseau GRDF jusqu'au 20 décembre. **Fermeture** de la rue du Clos de la Chapellerie.

Rue du Stade et rue des Guifettes : dévoiement de réseaux Enedis, jusqu'au 23 décembre.

Rue de la Gare : création d'un giratoire, jusqu'au 19 janvier 2021.

Rue de l'Océan : travaux de terrassement jusqu'au 9 novembre 2021.

RECENSEMENT

Dans le cadre du prochain recensement qui se déroulera entre le 21 janvier et le 20 février 2021, la mairie recrute 14 agents recenseurs.

Chaque agent recenseur aura à sa charge un district composé d'environ 200 logements dont il devra collecter les données pendant le mois imparti.

Si vous souhaitez devenir agent recenseur, **adressez votre candidature avant le 20 novembre** à la mairie de Saint-André des Eaux, 5 place de la mairie - 44117 - Saint-André des Eaux.

Renseignements auprès d'Hervé Charon au 02 51 10 62 62.

GRIPPE AVIAIRE

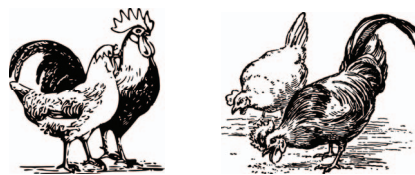
Relèvement du niveau de risque de « modéré » à « élevé »

Des mesures visant à protéger les volailles contre le risque de grippe aviaire sont prises en Loire-Atlantique. 116 communes du département doivent dès maintenant les appliquer. Elles se situent sur le passage d'oiseaux migrateurs potentiellement porteurs du virus.

Cette évolution du niveau de risque induit :

- la claustration ou la mise sous filet des volailles d'élevage, élevages commerciaux ou non (basses-cours) ;
- L'interdiction d'organiser des rassemblements d'oiseaux (concours, expositions, marchés) ;
- Pour la chasse, interdiction de transport et de lâcher de gibier à plumes et interdiction d'utilisation d'appelants et de transport d'appelants issus des ZRP (zones dites à risque particulier), sauf dérogation sous conditions strictes.

Plus d'infos sur le site internet du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (<https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qui-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>).



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Soyez vigilants sur la route, en ville comme à la campagne !

Chaque année, le passage à l'heure d'hiver provoque un pic d'accidentalité avec une augmentation de près de 50% des accidents de piétons pour la seule tranche horaire 17h / 19h, la baisse de luminosité entraînant un véritable problème de visibilité. (Source : securite-routiere.gouv.fr)

AUTOMOBILISTES ET CONDUCTEURS DE DEUX-ROUES MOTORISÉS

Adoptez toujours votre vitesse.

Écartez-vous au moins d'un mètre des trottoirs.

Sur les routes, gardez vos phares allumés le jour et la nuit.

CYCLISTES

Vérifiez votre éclairage.

Portez votre gilet rétro-réfléchissant en toutes circonstances.

Portez un casque muni de systèmes rétro-réfléchissants.

Ne roulez pas sur les trottoirs.

PIÉTONS

Vérifiez plusieurs fois avant de traverser.

Respectez les règles de base :

- Marchez sur les trottoirs.
- Traversez aux passages piétons.
- Pensez également à porter un vêtement rétro-réfléchissant, idéalement un gilet jaune.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

La FNACA et la municipalité commémorent la signature de l'armistice le mercredi 11 novembre.

Des gerbes seront déposées au monument aux morts.

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie n'est pas ouverte au public.

Comité FNACA de Saint-André

Président : René Gouyette

16, route de la Ville Jono

02 40 91 50 67

SALON D'AUTOMNE ANNULÉ

La crise sanitaire nous impose à nouveau de nous protéger et de rester au maximum dans nos foyers.

Dans ce contexte et malgré les gestes-barrières initialement prévus, l'Amicale Laïque de Saint-André des Eaux a dû annuler son Salon d'Automne qui devait avoir lieu du 11 au 15 novembre.

Elle vous donne rendez-vous l'année prochaine. Prenez soin de vous.



Collecte de sang :
Jeudi 19 novembre
Espace du Marais
16h à 19h30